

CANALS 82

Vide-Greniers

Organisé par Loisirs et Culture de Canals

Dimanche

7 septembre 2025

De 9h à 18 heures

Buvette – Café- Crêpes- Sandwichs - Frites - Saucisses

Réservation obligatoire avec le bulletin d'inscription imprimé au verso.

Joindre le paiement à l'inscription avant le 4 SEPTEMBRE 2025.

Bulletin + chèque + copie pièce d'identité à envoyer à :
Mr PANISSARD Robert - 97 chemin de Messaut - 82170 CANALS
Ou à déposer dans l'urne à la boulangerie de Canals :
« Le Fournil de Boulange » - Rond-point de Canals

Toute demande incomplète sera annulée

Renseignements :

Robert Panissard : 06 76 88 24 81 mail : panisrosy@yahoo.fr

Règlement du vide-greniers

1. Le droit de place est 3€ le mètre linéaire de façade avec un minimum de 2 mètres par stand. Il est à régler par chèque au nom de l'ALEC de Canals, accompagné du bulletin d'inscription, ci-dessous, de la copie d'une pièce d'identité et de l'attestation sur l'honneur. Il ne sera remboursé qu'en cas d'annulation totale de la manifestation. Les exposants qui ne se seront pas manifestés auprès des organisateurs, avant 9 heures, le jour du vide-greniers, verront leur réservation annulée sans remboursement de leur droit de place.
2. La mise en place se fera à partir de 7h30. L'attribution des emplacements ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants. Les véhicules devront ensuite être retirés du parc du vide-greniers.
3. A la fin de la manifestation, les participants doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.
4. La vente des marchandises, qui doivent être d'occasion, est réservée aux particuliers. La vente se fait sous la seule responsabilité des exposants.
5. La vente de boissons et de produits alimentaires est réservée aux organisateurs.
6. L'association Loisirs et Culture de Canals n'est pas responsable des marchandises exposées, ni des accidents pouvant survenir.
7. L'association Loisirs et Culture de Canals assure la promotion de cette manifestation.
8. Les participants acceptent ce règlement et toutes les autres décisions prises éventuellement par les organisateurs.

.....✂.....✂.....à découper.....✂.....✂.....

Bulletin d'inscription

A envoyer avec l'attestation sur l'honneur, la copie d'une pièce d'identité et le chèque correspondant (voir au recto) Jusqu'au 4 septembre 2025 (dernier délai)

Nom Prénom

Adresse

.....

Code postal Ville Tél

N° carte d'identité ou passeport

(Joindre copie recto/verso)

Nombre de mètres linéaires réservés (minimum 2 mètres) X 3 € = €

(Chèque à l'ordre de l'ALEC)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Certifie sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025

Signature :